



F'LOT CUP 46

REGLEMENT DU CIRCUIT DEPARTEMENTAL CARNASSIERS EN FLOAT-TUBE MANCHE de L'AAPPMA Vayrac (Mezels)



La compétition, sous tous ses aspects, sera réglementée par le présent règlement et s'inscrit dans le cadre du circuit départemental. Le règlement devra être suivi par tous les concurrents.

Ce circuit est une compétition amicale, elle est organisée par des AAPPMA Lotoises avec le soutien de la Fédération départementale.

La compétition se déroule en float-tube exclusivement.

Les participants doivent être munis de leur carte de pêche valide, vignette Club Halieutique Obligatoire en cas de carte prise dans un autre département réciproitaire.

Les mineurs doivent présenter une autorisation parentale à l'inscription.

INSCRIPTIONS

Les inscriptions se dérouleront via le numéro suivant 06.89.07.54.78 ou au 06.18.32.06.08

Les inscriptions débuteront à partir 01/04/2023 et seront closes au plus tard 15/05/2023.

Le nombre de places est limité : les dossiers seront retenus dans l'ordre d'arrivée.

Les bulletins seront à renvoyer à l'adresse postale de l'association :

CAZAL JEROME
44 Allée Paul Mézard,
46110 VAYRAC

Tarifs et modalités de l'inscription :

40 € pour les adultes

20 € pour les mineurs

Le paiement devra être effectué uniquement par chèque libellé à l'ordre suivant :
AAPPMA de Vayrac

L'inscription sera considérée comme définitive à réception :

- Du paiement
- De la photocopie de la carte de pêche 2023
- De la feuille d'inscription jointe au règlement
- De la copie de votre responsabilité civile et de votre assurance
- Autorisation parentale écrite pour les mineurs
- Déclaration sur l'honneur de savoir nager et décliner toute responsabilité des organisateurs en cas de défaillance du float-tube.

"Je soussigné M. XXXXXXXXXXXX déclare, savoir nager et décline toute responsabilité des organisateurs en cas de défaillance du float-tube" + Signature.



Toute inscription est définitive et aucun remboursement ne sera effectué.

Modes de pêche :

La veille de l'épreuve, le pré-fishing sur le site de la manche est interdit.

La manche dure 5 heures.

En action de pêche, chaque pêcheur ne pourra utiliser qu'une canne et un moulinet.

Cependant, les concurrents peuvent avoir le nombre de cannes qu'ils désirent sur leur float-tube.

Seule la pêche aux LEURRES ARTIFICIELS est autorisée. Il est donc interdit d'utiliser des appâts naturels vivants ou morts sur l'ensemble du circuit de la F'LOT CUP 46.

La pêche se pratiquera en NO-KILL, les poissons morts ne seront pas comptabilisés.

La pêche en marchant dans l'eau ou depuis la berge est interdite.

Il est permis d'utiliser une épuisette pour hisser les poissons.

Les pinces buccales de type "fish grip" et les gaffes sont interdites.

Le "clonk" est interdit.

Les systèmes d'ancrage sont interdits.

La pêche se déroule librement sur le secteur défini par l'association, mais en respectant une distance de **10 mètres minimum** entre les concurrents en action de pêche.

Un rappel des restrictions de navigation, liées aux problématiques de sécurité et navigation, sera fait avant le lancement de la compétition.

Les compétiteurs ne doivent en aucun cas s'échanger du matériel ou toute autre chose sauf cas de force majeure.

Tout manquement aux règles décrites ci-dessus entraînera la disqualification du concurrent pris en faute.

En cas d'incident technique ou d'accident, le concurrent en cause devra en informer au plus tôt l'organisation.

Embarcations et équipements :

- Float-tube sans moteur électrique.
- Utilisation de rames interdite
- Les échosondeurs sont autorisés.
- **Gilet de sauvetage OBLIGATOIRE pour chaque participant et chaque commissaire**

Toutes les embarcations doivent être aux normes, en règle et en bon état. Les participants devront avoir une assurance en responsabilité civile.

Chaque participant devra être en possession d'un téléphone portable et d'un sifflet afin de prévenir les commissaires pour avertir d'une capture, d'une avarie ou autre.

Les float-tubes doivent être munis d'un système correct de conservation des poissons : vivier flottant, petite bourriche anglaise, épuisette avec des mailles non nouées.



Conseil : Il est préférable de vous munir pour la compétition d'un moyen de conservation de 2 prises afin de vous éviter des déplacements trop fréquents auprès des commissaires (attention toutefois à ne pas stocker un poisson trop longtemps, au risque que ce dernier ne reparte pas)

Il est interdit d'avoir plus de 2 poissons dans son "vivier" ; par conséquent un concurrent ayant 2 poissons dans son vivier devra faire mesurer et valider ses captures par un commissaire.

Après mesure, le poisson sera remis à l'eau directement de façon à lui garantir les meilleures chances de survie.

Seuls les poissons qui repartiront à l'eau en bon état dans le milieu seront comptabilisés.

Comptabilisation des prises, classement sur une manche :

Les espèces seront : le brochet, le sandre, le black bass, la perche, le silure et le chevesne.

BROCHET : maille de 50 cm

SANDRE : maille de 40 cm

BLACK BASS : maille de 30 cm

PERCHE : maille de 18 cm

SILURE : maille de 70 cm

CHEVESNE : maille de 30cm

La mesure des poissons sera réalisée de l'extrémité de la mâchoire inférieure (bouche fermée) à l'extrémité de la nageoire caudale (nageoire déployée).

Les points seront accordés de la manière suivante :

PERCHE, BLACK BASS, BROCHET, SANDRE : 1 point-poisson par mm

SILURE, CHEVESNE : 0,5 point-poisson par mm

200 points-poissons bonus seront attribués pour le plus grand poisson de chaque espèce

Ne seront retenus par manche et par participant que les 5 plus gros poissons de chaque espèce.

Le classement s'effectue dans l'ordre décroissant des points-poissons obtenus, le pêcheur ayant obtenu le plus de points-poissons est déclaré vainqueur. En cas d'égalité, le participant ayant capturé le moins de poisson est déclaré vainqueur (afin de récompenser les plus grosses prises).

Un classement général permettra de récompenser les vainqueurs de la manche.

Classement générale du circuit :

Peuvent rentrer dans le classement général les concurrents ayant participé à au moins 3 manches. Le nombre de points attribué par manche est égal au n° d'arrivée dans le classement (ex : 1^{er} = 1 point ; 2^{ème} = 2 points ; 3^{ème} = 3 points ; 4^{ème} = 4 points...)

Le classement général s'effectue dans l'ordre croissant des points obtenus durant les 3 meilleures manches. Le pêcheur ayant obtenu le moins de points est déclaré vainqueur.

Moins 1 point sera attribué au concurrent ayant le plus de points-poissons cumulés sur les 3 manches retenues.



En cas d'égalité, gagne celui qui a le plus de points-poissons cumulés sur les 3 manches.

En cas d'une 2^{ème} égalité, gagne celui qui a capturé le plus grand poisson toutes espèces confondues avec application des coefficients (coef. 0,5 pour le silure et le chevesne).



DÉROULEMENT

Horaires de pêche :

1 manche de 5 heures : de 7h00 à 12h00

Planning :

06h00 : Accueil des compétiteurs, café/viennoiseries et rappel du déroulement du concours.
Mise à l'eau des embarcations.

06h30 : Rappel de la réglementation avant la mise à l'eau des compétiteurs et remise des "fiches contrôle"

Présence Obligatoire.

06h50 : Mise à l'eau des compétiteurs, vérification des équipements de sécurité.

07h00 : Début du concours.

12h00 : Fin du concours (tout poisson pris après 12h00 ne sera pas comptabilisé).

Chaque participant devra se rapprocher à moins de 20 m du bateau des commissaires.

2 bateaux occupés par deux commissaires, chargés des contrôles et de la sécurité sur l'eau, seront répartis le plan d'eau servant de repère à la fin du concours.

Toutes les "Fiches Contrôle" doivent être remises aux commissaires avant 11h30.

12h15 : Retour des compétiteurs au QG, apéritif de clôture offert.

12h30 : Résultat et remise des prix.

13h00 : Déjeuner pour les compétiteurs.

INTEMPÉRIES :

En cas de forte intempérie ou de conditions pouvant altérer la sécurité des participants, la compétition pourra être interrompue ou annulée.

Si la compétition est interrompue après la moitié de sa durée totale, les résultats acquis au moment de l'arrêt feront office de résultats finaux.

Modifications :

Les organisateurs se réservent le droit de toutes modifications et restent souverains concernant le présent règlement.



F'LOT CUP 46 Manche de l'AAPPMA de VAYRAC 2023

Nom : Prénom :

Date de Naissance : Téléphone :

Adresse :

Mail :

Personne à contacter en cas de problèmes le jour de la compétition.

Nom : Téléphone :

Participe au concours (rayer la mention inutile) **oui** **non**

Date, signature.

En participant au concours, je cède mes droits à l'image et autorise la fédération à utiliser les photographies et vidéos sur ses supports de communication (vidéo « *scarnafishing* »).

Fiche d'inscription à retourner complétée, signée et accompagnée de :

- La photocopie de votre carte de pêche
- La feuille d'inscription jointe au règlement
- La copie de votre responsabilité civile de votre assurance
- Une autorisation parentale écrite pour les mineurs
- Une déclaration sur l'honneur d'être nageur et déclinant toute responsabilité des organisateurs en cas de défaillance du float-tube ou d'incident causé au matériel.
- Un chèque du montant de l'inscription et du/des repas de clôture.

**Autorisation parentale pour participer à une compétition de Float-Tube
(Si mineur)**

Ce justificatif est à compléter et renvoyer signé dans le dossier d'inscription de l'événement concerné.

Je, soussigné(e) Mr ou Mme _____

Demeurant _____ à _____

et agissant en qualité de _____,

autorise la personne mineure _____

à participer à la manche de la F'Lot Cup 46 de l'AAPPMA de Vayrac

qui se tiendra le 28 / 05 / 2023 à Vayrac.

Téléphone à joindre en cas d'urgence : _____

En participant au concours, je cède les droits à l'image de mon enfant et autorise la fédération à utiliser les photographies et vidéos sur ses supports de communication.

Je certifie avoir l'autorité parentale sur cet enfant.

Date, signature :



PARTENAIRES DE LA F'LOT CUP 46

PARTENAIRES PREMIUM



LES MARQUES PARTENAIRES



LES MEDIAS PARTENAIRES



LES AUTRES PARTENAIRES



F'LOT CUP 46 #2
Fédération de pêche du Lot, 133 quai Albert Cappus, 46000 CAHORS

